

**RÈGLEMENT DES
DEMI-JOURNÉES SÉCURITÉ MOTO
DU 18 ET 19 SEPTEMBRE 2021**

ARTICLE I

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière (PDASR), la Préfecture de l'Ariège et l'Escadron Départemental de Sécurité Routière organisent **deux demi-journées** destinées aux conducteurs de motocyclettes de plus de 125 cm³.
Le rendez-vous de cette manifestation est fixé le : **Samedi 18 et Dimanche 19 Septembre 2021 à 8h00, à la Gendarmerie sise 2 Allées de Villote à FOIX 09000.**

DATE LIMITE DES INSCRIPTION – 12 SEPTEMBRE 2021

ARTICLE II

Pour des raisons d'organisation, et en raison des contraintes liées au COVID19, le nombre maximum d'inscriptions est de **20 motos** par demi-journée. Les gestes barrières devront être appliqués en fonction des dispositions gouvernementales en vigueur.
Prévoir masques et gels.

ARTICLE III

L'animation est ouverte à tout participant titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule engagé.
Le véhicule engagé devra être couvert par une assurance en cours de validité. La moto devra répondre aux normes de sécurité routière et aux caractéristiques conformes aux exigences du code de la route (bruit, éclairage, etc..).
Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule engagé, pourront être demandés le jour « J » par les organisateurs. En cas d'absence ou de défaut de validité d'un de ces documents, le concurrent ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve. Les passagers sont les bienvenus. Les personnes mineures à la date de la manifestation ne peuvent participer, que sous réserve d'un accord parental.

ARTICLE IV

Cet évènement est avant tout touristique et pédagogique, excluant toute idée de vitesse ou de compétition. Il est organisé sur route libre, ouverte à la circulation. Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route, sous peine d'exclusion.

ARTICLE V

Le départ s'effectuera par groupes de 5 motos. Chaque groupe sera accompagné d'un formateur sécurité EDSR durant tout l'itinéraire.
Le but est la sensibilisation à la trajectoire de sécurité et au positionnement en groupe, sur route ouverte dans le respect du code de la route.

ARTICLE VI

Chaque matinée sera articulée comme suit :

- 08h00 / 08h30 : Accueil des participants (collation offerte)
- 08h30 / 09h00 : Rappel sur : les trajectoires de sécurité
le port des équipements de sécurité
- 09h00 / 12h00 : Mise en pratique sur route

ARTICLE VIII

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des épreuves sans qu'aucune réclamation ne puisse être portée par les concurrents.

ARTICLE IX

Nous vous informons que chaque individu a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qu'il en est faite. Cependant, durant la journée, des photos seront réalisées. Tout refus devra faire l'objet d'un courrier spécifique à joindre au présent règlement.
En cas de décision d'annulation de l'évènement, tous les participants seront informés.

ARTICLE X

Chaque concurrent s'engage à se conformer aux décisions prises par les organisateurs et à respecter le présent règlement qu'il retournera signé lors de son inscription.

ARTICLE XI

Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables des accidents et dommages pouvant survenir pendant l'opération.
Tout manquement aux consignes du présent règlement entraîne l'exclusion définitive du concurrent.

Lu et accepté par le participant (date et signature)

Nom :

Prénom :

Immatriculation de la moto :

Inscriptions par téléchargement des bulletins sur le site: www.ariège.gouv.fr

Les coupons d'inscriptions (un par équipage) sont à adresser accompagnés du présent règlement dûment rempli (zones grisées)

Par EMail à : lionel.bineau@gmail.com

Tout document mal renseigné ou incomplet ne sera pas pris en compte.